



REUNION DE BUREAU DU 2/02/202 à 17h30 à Atout Services

Présents : Jean-Paul GODET – Annette EVRARD – Patricia RIOLON- Emile BREGEON

Secrétaire de séance : Karelle GONNORD

Début de séance : 17h30

1-Augmentation salariale d'une salariée :

Le bureau donne à l'unanimité un accord favorable à la proposition d'augmentation de salaire faite par Karelle concernant Elodie à laquelle il a été confié une nouvelle mission, la responsabilité de la gestion de la plateforme de l'inclusion dans le cadre de la mise en place des PASS IAE.

Cette augmentation s'inscrit bien dans le principe défendu par les administrateurs qui est de reconnaître financièrement la prise de nouvelles missions ou responsabilités par les salariés.

2-Attribution du budget CSE :

-Le budget de fonctionnement : le budget de fonctionnement équivaut à 0,20 % de la masse salariale
-Le budget des activités sociales et culturelles : la subvention dédiée aux activités sociales et culturelles se calcule sur la masse salariale brute. Le bureau propose un taux de 0.65% soit environ 5200 euros pour 2022.

3- Echange sur les demandes des salariés dans le cadre de l'accord collectif :

-Congés supplémentaires/ 6^{ème} semaine : le travail mené par la commission RH/CSE dans le cadre de l'accord collectif prévoit des dispositions particulières apportant des avantages supplémentaires aux salariés. Ces avantages vont compenser en partie ces demandes. Les membres du bureau ne sont donc pas favorables à accorder des congés supplémentaires

-13^{ème} mois : si il est décidé l'attribution d'un 13^{ème} mois, cette décision concerne l'ensemble des salariés et est définitive. Il est plutôt choisi d'attribuer une prime exceptionnelle en fonction du résultat net de l'exercice clos afin de reconnaître la contribution des salariés.

Fin de séance 18h30

Le Président,

Jean Paul GODET